

Forum CentraleSupélec
3 rue Joliot Curie
Plateau du Moulon
91192 Gif-sur-Yvette
Tel : 01 69 85 28 28
Fax : 01 69 85 28 29



RÈGLEMENT D'ARCHITECTURE

Si vous participez à l'installation des stands lors du Forum CentraleSupélec, veuillez impérativement nous renvoyer ce règlement paraphé et signé à logistique@forum-cs.fr.

GÉNÉRAL

RESPECT DU RÈGLEMENT ET DES CONSIGNES :

Le Forum CentraleSupélec, en tant qu'organisateur de l'événement, à toute autorité. Les règles inscrites dans ce règlement ainsi que toutes les consignes données par les membres de l'association devront donc être respectées. Les consignes données par le propriétaire du lieu (ViParis) et nos prestataires, particulièrement Expo-Ouest, devront également être respectées.

Les horaires d'accès et planning qui vous seront transmis devront aussi être respectés.

PROJET DE STAND :

Tout projet de stand devra être validé par l'équipe organisatrice avant la date du 21/10/2022.

L'équipe organisatrice peut vous demander d'apporter des modifications à votre projet.

En cas de non-validation du projet, celui-ci est susceptible d'être modifié ou interdit par l'équipe organisatrice lors du montage.

DOCUMENTS :

Tous les documents que l'équipe organisatrice jugera nécessaires à la bonne organisation du Forum devront être transmis.

Un exemplaire de « Formulaire pour stand nu » devra être obligatoirement rempli et renvoyé à l'équipe organisatrice, et ce, pour chaque stand.

L'entreprise doit fournir les procès-verbaux d'attestation de résistance au feu des différents éléments du stand. Ceux-ci seront vérifiés par le chargé de sécurité.

STAND

HAUTEUR DE CONSTRUCTION ET RETRAIT

Aucun élément du stand ne doit dépasser la surface prévue du stand ou gêner les stands voisins.

La hauteur du stand ne doit pas excéder 3 m. La hauteur maximale concerne l'ensemble des éléments du stand (cloison, décoration, signalétique...).

CLOISONNEMENT DU CÔTÉ DES STANDS

Les éléments sur le stand ne doivent en aucun cas masquer plus de 75 % de la longueur du stand. Est considéré comme fermeture tout élément de décor plein au même titre que les cloisons vitrées et fenêtres.

Si le stand présente deux ouvertures ou plus, les coins ouverts ne peuvent être occultés sur toute la hauteur.

Le stand doit présenter un aspect visuel esthétique sous tous les angles. Si l'arrière d'une cloison est visible de l'extérieur du stand, il est de votre charge de la rendre esthétique par l'ajout d'une cloison.

SIGNALÉTIQUE

La signalétique du stand ne doit pas prêter à confusion entre les stands. L'enseigne doit être imprimée seulement vers l'intérieur du stand.

INTERDICTION D'ÉLINGUER

Aucune élingue ne sera posée, quel que soit le poids de la structure.

INSTALLATIONS LUMINEUSES ET SONORES

Les installations lumineuses ainsi que le matériel sonore de l'exposant devront rester dans l'espace de son stand et ne pas gêner les autres emplacements ainsi que les espaces communs du salon.

ACCESSIBILITÉ

Les stands avec un plancher d'une hauteur supérieure à 2,5 cm doivent présenter un accès handicapé (largeur supérieure à 90 cm et inclinaison inférieure à 5 %).

ÉLECTRICITÉ

Par défaut, les stands nus ont un forfait de 3 kW pour l'électricité (sauf si vous avez pris une option avec un forfait supérieur), si votre installation nécessite une puissance supérieure à la puissance qui vous est délivrée, vous devez impérativement le signaler. L'électricité supplémentaire sera directement facturée à l'entreprise exposant dans le stand.

MONTAGE

RESPECT DU PLANNING

L'arrivée des standistes se fera par la gare de livraison à l'horaire qui vous sera fourni. Aucune arrivée hors des plages horaires ne sera acceptée.

UTILISATION DES MONTE-CHARGES

L'utilisation des monte-charges est réglementée par un planning qui vous sera fourni.

ENCOMBREMENT DES ALLÉES PENDANT LE MONTAGE

Lors du montage, les allées doivent être encombrées le moins possible. En aucun cas, vous ne devez vous absenter si votre matériel encombre une allée ou un emplacement voisin. Les responsables sur place pourront éventuellement vous indiquer les emplacements sur lesquels vous pouvez laisser votre matériel.

ÉVACUATION DU MATÉRIEL

À l'issue du montage, l'intégralité du matériel utilisé pour l'installation doit être évacuée. En particulier, pour des raisons de sécurité, aucun matériel ne doit être laissé derrière les stands.

RISQUES DE VOL

Nous attirons l'attention des exposants sur les risques de vols en période de montage et de démontage malgré la présence d'une société de gardiennage.

DÉMONTAGE

RESPECT DU PLANNING

L'arrivée des standistes se fera par la gare de livraison à partir d'une heure qui vous sera indiquée. Aucune arrivée hors des plages horaires ne sera acceptée.

UTILISATION DES MONTE-CHARGES

L'utilisation des monte-charges est réglementée par un planning qui vous sera fourni.

ENCOMBREMENT DES ALLÉES PENDANT LE DÉMONTAGE

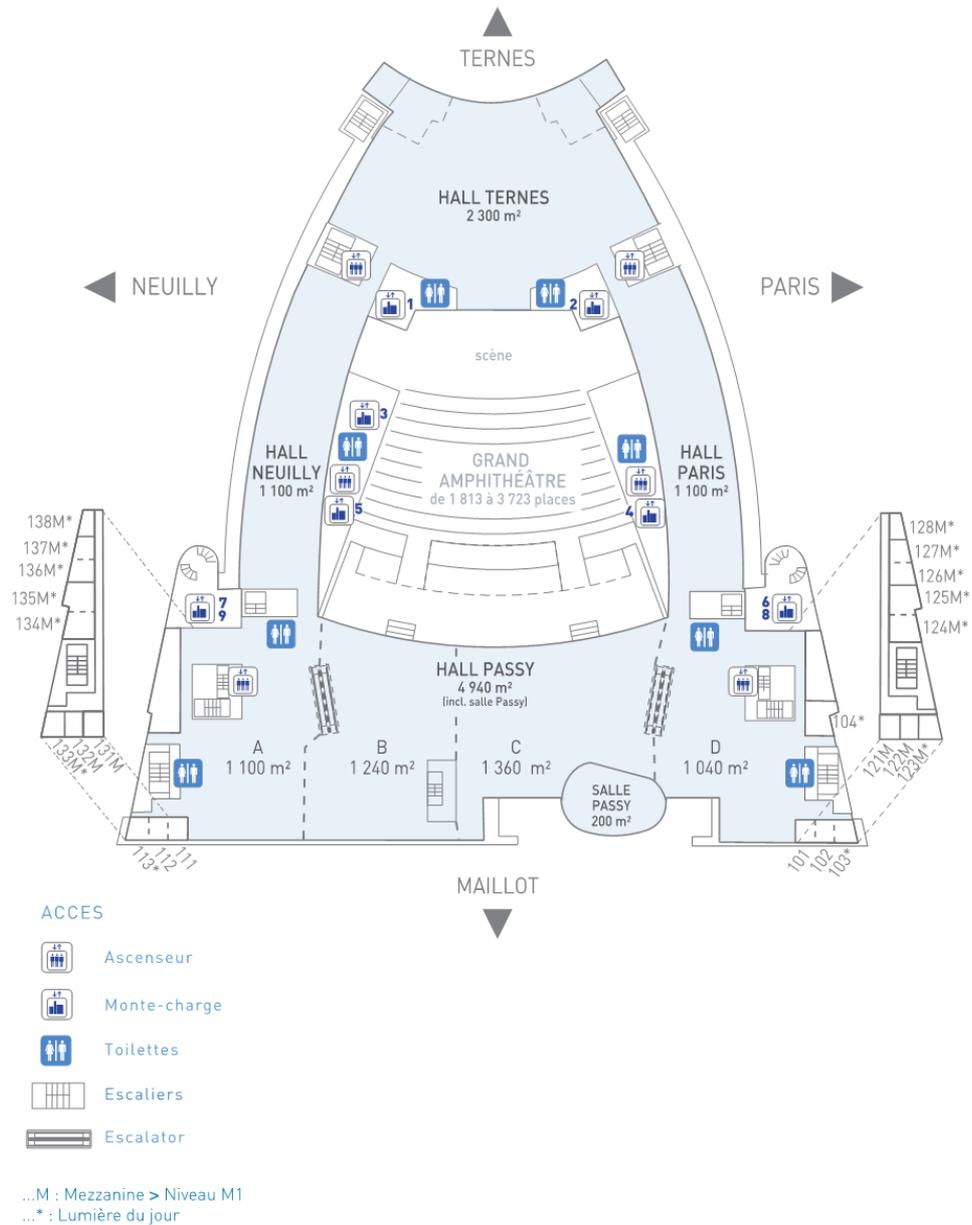
Lors du démontage, les allées doivent être encombrées le moins possible. En aucun cas, vous ne devez vous absenter si votre matériel encombre une allée ou un emplacement voisin. Les responsables sur place pourront éventuellement vous indiquer les emplacements sur lesquels vous pouvez laisser votre matériel.

RESTRICTION POUR LE DÉMONTAGE

Le démontage est autorisé à partir de 18h le 15 novembre dans toutes les zones du Palais des congrès. Aucun démontage ne sera autorisé avant 18h.

Le démontage devra être fini avant minuit. Veuillez prévoir le personnel nécessaire si vous avez plusieurs stands à démonter.

PLAN (FOURNI PAR VIPARIS)



CONTACTS

Mail : logistique@forum-cs.fr

SIGNATURE DU RÈGLEMENT D'ARCHITECTURE

Je m'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des réglementations d'ordre logistique du Forum CentraleSupélec.

Signature :